

**AMIS DE LA TOUR JEAN SANS PEUR**

20 rue Étienne Marcel, 75002, Paris

01 40 26 20 28

www.tourjeansanspeur.com

contact@tourjeansanspeur.com

**AMIS DE L'ERMITAGE**

148 rue de Bagnolet, 75020, Paris

01 40 24 15 95

www.pavillondelermitage.com

pavillon.ermitage@gmail.com

**BON DE SOUTIEN 2017 À NOUS RENVoyer**

À joindre à votre règlement par chèque, à l'ordre de "Association des Amis de la tour Jean sans Peur"  
et à renvoyer à la tour Jean sans Peur.

*Votre carte vous permettra d'entrer gratuitement dans nos 2 sites (Tour Jean sans Peur et Ermitage),  
d'avoir une réduction à nos conférences, et d'être invité aux vernissages de 2017.*

Vous recevrez rapidement votre carte 2017

et une attestation de versement destinée aux services fiscaux, à joindre à la déclaration de revenus.

Depuis le 20-12-2004 (art. 200 et 238bis du CGI), les dons aux associations, dont celles concourant à la mise en valeur du patrimoine, sont déductibles à 66% des impôts, dans la limite de 20% du revenu annuel pour les particuliers et 5% du C.A. pour les entreprises.

NOM et PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....VILLE.....TÉL. : .....

**VERSE LA SOMME de**

60 € afin de devenir bienfaiteur

45 € afin de devenir donateur

30 € afin de devenir ami

autre somme .....€

COURRIEL : .....

fait à .....

Signature

le .....